

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 135 | 16-22 janvier 2023

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 80 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

17 janvier : Une prison d'Istanbul a refusé d'autoriser le détenu Yakup Saygılı à assister aux funérailles de son père. L'administration pénitentiaire n'a pas non plus fourni de justification de sa décision. Saygılı est un ancien chef de la police qui a mené des opérations de corruption en 2013 impliquant des hauts fonctionnaires.

18 janvier : Ahmet Cengiz Karlı, un détenu malade incarcéré à Tokat, a perdu la vie alors qu'il revenait d'une visite à l'hôpital. Son avocat a annoncé que l'hôpital l'avait renvoyé en prison malgré le fait qu'il souffrait d'une grave pneumonie.

PRIVATION ARBITRAIRE DE LA VIE

17 janvier : Un tribunal de Diyarbakır a décidé d'acquitter le policier Yakup Şenocak qui a abattu l'étudiant kurde Kemal Kurkut lors des célébrations de Newroz en 2017.

18 janvier : Un tribunal de Kayseri a prononcé une peine de prison de seulement 7 mois et demi contre le policier Hüseyin Engin pour la mort de l'étudiant universitaire Ali İsmail Korkmaz qui, en 2013, a été battu à mort lors des manifestations anti-gouvernementales du parc Gezi. L'officier a été reconnu coupable d'avoir "causé volontairement des blessures mineures".

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

20 janvier : Un tribunal de Kocaeli a prononcé des peines de prison avec sursis contre 15 personnes pour leur participation à un événement commémoratif en 2014.

20 janvier : La police d'Istanbul est intervenue dans une manifestation organisée devant une prison pour protester contre les violations des droits dans les prisons, détenant brièvement 10 personnes.

20 janvier : Les autorités ont confisqué une importante somme d'argent déposée sur le compte bancaire de la Fondation Nesin au motif que la campagne de dons de la fondation n'était pas autorisée.

22 janvier : La police d'Istanbul est intervenue lors d'un événement commémoratif organisé par un groupe de gauche, arrêtant 6 militants.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

16 janvier : Un tribunal d'Ankara a décidé de bloquer l'accès à au moins 4 reportages et 2 articles d'opinion couvrant des allégations de corruption impliquant l'assistant présidentiel Metin Kıratlı.

19 janvier : La police de Bitlis a détenu brièvement le journaliste Sinan Aygül en raison de son reportage sur un fait divers.

19 janvier : Un procureur d'Istanbul a requis jusqu'à 4 ans de prison contre le politicien de l'opposition Eren Erdem, accusé d'avoir insulté le président sur les réseaux sociaux.

19 janvier : Un tribunal de Tunceli interdit la publication et la vente de 2 livres de l'auteur Murat Kahraman.

19 janvier : Un tribunal d'Istanbul a décidé d'acquitter la journaliste Nişmiye Güler qui a été jugée pour diffusion de propagande terroriste sur les réseaux sociaux.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

16 janvier : La Cour constitutionnelle a annulé plusieurs articles de 2 lois sur l'état d'urgence imposé à la suite d'un coup d'État manqué en 2016. La décision devrait faciliter la réintégration de certains des fonctionnaires qui ont été sommairement licenciés de leur emploi par décret sur l'état d'urgence.

17 janvier : Un tribunal de Diyarbakır a décidé d'acquitter le policier Yakup Şenocak qui a abattu l'étudiant kurde Kemal Kurkut lors des célébrations de Newroz en 2017.

18 janvier : Un tribunal de Kayseri a prononcé une peine de prison de seulement 7 mois et demi contre le policier Hüseyin Engin pour la mort de l'étudiant universitaire Ali İsmail Korkmaz qui, en 2013, a été battu à mort lors des manifestations anti-gouvernementales du parc Gezi. L'officier a été reconnu coupable d'avoir "causé volontairement des blessures mineures".

20 janvier : La Cour constitutionnelle a jugé que le licenciement du travailleur Resul Aydın d'une raffinerie de sucre appartenant à l'État en raison des liens présumés de sa femme avec le mouvement Gülen avait violé son droit au respect de la vie privée et familiale

MINORITÉ KURDE

17 janvier : Un tribunal de Diyarbakır a décidé d'acquitter le policier Yakup Şenocak qui a abattu l'étudiant kurde Kemal Kurkut lors des célébrations de Newroz en 2017.

18 janvier : Une prison de Diyarbakır impose une sanction disciplinaire au détenu İhsan Uğur pour avoir parlé en kurde lors d'une visite à l'hôpital, suspendant ses activités sportives et sociales pendant 1 mois.

18 janvier : Gençlerbirliği, un club de football basé à Ankara, a résilié son contrat avec le footballeur Rodin Cem Deprem un jour après sa conclusion, après avoir découvert que le club suédois où il jouait auparavant avait été fondé par la diaspora kurde en Suède.

19 janvier : Un tribunal de Diyarbakır a condamné la dirigeante du HDP Bahar Karakaş Uluğ à 7 ans et 6 mois de prison pour des accusations liées au terrorisme. Uluğ avait déjà été expulsée d'un conseil municipal local par le ministère de l'Intérieur.

AUTRES MINORITÉS

17 janvier : La Cour constitutionnelle a statué en faveur de la Fondation de l'Église Hasköy Aya Paraskevi et a déclaré que le rejet par la Direction générale des fondations de sa demande de restitution de biens constituait une violation des droits.

17 janvier : L'église Aya Yorgi à Istanbul a été vandalisée par des assaillants non identifiés qui ont tagué des slogans peints sur les murs.

CONDITIONS CARCÉRALES

16 janvier : Une prison d'Ağrı a refusé l'hospitalisation des détenus qui refusaient de se soumettre à des fouilles buccales.

17 janvier : Une prison d'Istanbul a refusé d'autoriser le détenu Yakup Saygılı à assister aux funérailles de son père. L'administration pénitentiaire n'a pas non plus fourni de justification de sa décision. Saygılı est un ancien chef de la police qui a mené des opérations de corruption en 2013 impliquant des hauts fonctionnaires.

17 janvier : Une prison de Kütahya aurait refusé des soins médicaux aux prisonniers pendant 1 mois.

17 janvier : Une prison de Giresun a refusé l'hospitalisation du détenu Zübeyir İdem pour avoir refusé de se soumettre à une fouille buccale.

18 janvier : Une prison de Diyarbakır impose une sanction disciplinaire au détenu İhsan Uğur pour avoir parlé en kurde lors d'une visite à l'hôpital, suspendant ses activités sportives et sociales pendant un mois.

19 janvier : La Cour constitutionnelle a jugé qu'une administration pénitentiaire de Kahramanmaraş qui avait refusé au détenu Ahmet Bayanmelek l'autorisation d'assister aux funérailles de sa mère avait violé son droit au respect de la vie privée et familiale.

21 janvier : Une prison d'Ağrı restreint l'accès des détenus aux livres. Les procureurs de la province n'auraient apparemment pas répondu aux requêtes des détenus. L'administration pénitentiaire n'a pas non plus fourni au détenu malade Abidin İnci ses médicaments à la fréquence requise d'une fois par mois.

21 janvier : Des rapports ont mis en évidence la surpopulation dans une prison pour femmes à Denizli, révélant que certaines détenues ont été forcées de dormir par terre.

22 janvier : Une prison de Van aurait entravé le traitement du détenu malade Gıyasettin Sevmiş.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

19 janvier : Le Stockholm Centre for Freedom a publié un rapport sur les refoulements de demandeurs d'asile aux frontières turco-grecques, qui se concentre sur la façon dont le refoulement des demandeurs d'asile politiques turcs a des conséquences dévastatrices sur leur vie.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

18 janvier : Les gardiens d'une prison d'Antalya ont agressé physiquement 2 détenus qui ont résisté aux menottes arrière pour une visite au tribunal. Les détenus auraient été blessés et leurs blessures n'ont pas été soignées.

20 janvier : La police d'Istanbul a maltraité la militante Berfin Polat qui était en garde à vue après avoir été arrêtée lors d'une manifestation.

21 janvier : Les médias ont révélé qu'une prison de Diyarbakır a imposé à la détenue Derya Ren une sanction disciplinaire de 3 jours à l'isolement en raison de sa résistance à une fouille à nu.

21 janvier : Un policier d'Istanbul a agressé physiquement et blessé un homme du nom de Muhammet Raşit Kaçan lors d'une dispute.

22 janvier : Les gardiens d'une prison d'Elazığ ont agressé physiquement 15 détenus.

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

16 janvier : Le ministère allemand des Affaires étrangères a annoncé qu'il avait convoqué l'ambassadeur de Turquie pour qu'il émette un avertissement après que le député du parti au pouvoir Mustafa Açıkgöz ait été vu en train de tenir un discours de haine dans une vidéo qui a largement circulé sur les réseaux sociaux. Dans la vidéo, Açıkgöz appelait à la « destruction » des partisans du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) interdit ainsi que des membres du mouvement Gülen.